

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2009-0199/PR/MAEM portant approbation des Comptes Prévisionnels pour l'Exercice 2009 de l'ONEAD.

n° 2009-0199/PR/MAEM

Ministère

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA MER

Date de publication

1 mars 2009

Numéro JO

n° 5 du 15/03/2009

Date du numéro

15 mars 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 Septembre 1992

VU La Loi n°191/AN/86/1ère L du 03 février 1986 sur les sociétés commerciales

VU La Loi n°12/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant réforme des sociétés d'Etat, des sociétés d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VU La Loi n°145/AN/06/5ème L du 1er juin 2006 portant création de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti

VU Le Décret n°86-116/PRE du 30 novembre 1986 sur les sociétés commerciales

VU Le Décret n°99-077/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant réforme des sociétés d'Etats, des sociétés d'Economie mixte et des établissements publics industriels et commerciaux

VU Le Décret n°2001-/PRE/PM modifiant le décret n°99-077/PR/MFEN portant réforme des sociétés d'Etats, d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VU Le Décret n°2008- 0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2007- 0119/PR/MAEMCRH du 21 mai 2007 portant statuts initiaux de l'ONEAD

VU Le Décret n°2008-0049/PR/MAEM portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'ONEAD

VU La Délibération n°04/08 du Conseil d'Administration réuni en sa séance du 31 décembre 2008

SUR Proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, chargé des Ressources Hydrauliques

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 janvier 2009.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Les Comptes Prévisionnels pour l'année 2009 sont arrêtés comme suit

– Produits 3.677.506.406 FDJ– Charges 3.662.241.191 FDJ– Résultat Prévisionnel 15.265.215 FDJ

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.
